

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 23
- Membres absents : 6

**SEANCE DU
MERCREDI 12 MAI 2021**

Point 7

HABITAT - Attribution de subventions au titre du dispositif valorisation et sauvegarde de l'habitat patrimonial

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce dispositif d'aide est destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de leur bâti. Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le CAUE et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le taux de participation financière est de 32,67 % de la subvention de la CEA, soit 3 266,67 euros sur une subvention maximale du Département de 10 000 € par logement.

Présentation du dossier de subvention suivant :

Maison sis 69 rue des noyers à Nordhouse.

Propriétaire : M. Cédric PFLEGER (11 rue Emile Picard à Lingolsheim)

Rénovation d'une maison de 1823 : isolation, réfection partielle de la structure, couverture, enduits chaux, menuiserie extérieure (fenêtres et volets),

Montant de la dépense subventionnable : 68 022 €

Montant attribué par la CEA (14,70%) : 10 000 €

Montant subvention CCCE (32,67 % de la CEA) : 3 267 €

Après délibération, le Bureau des Maires décide à l'unanimité :

- **de verser une subvention de 3 267 € à M. Cédric PFLEGER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA ;**

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD le 20 mai 2021

Le Président,

Stéphane SCHAAL

